



Deutsch-Französisches Jugendwerk
Office franco-allemand pour la Jeunesse



CNOSF - Relations internationales
mission OFAJ
1 av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS Cedex 13
Tél. : 01 40 78 28 20
Fax : 01 40 78 28 91
e-mail : ofaj@cnosf.org

(recrutement ouvert)

Paris, le 31 janvier 2012

Mesdames, Messieurs,
Chers Amis Sportifs,

Le Comité National Olympique et Sportif Français et son partenaire allemand, la Deutsche Sportjugend, organiseront un cours de langue franco-allemand avec activités sportives et culturelles sous l'égide de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ). Ces activités sont soutenues financièrement par le CNOSF, la DSJ et l'OFAJ dans le but de promouvoir l'apprentissage du français et de l'allemand en France et en Allemagne.

Pour sa 12^{ème} édition les villes hôtes seront Saint-Malo pour la France et Hinsbeck pour l'Allemagne

-La 1^{ère} partie se déroulera à Saint-Malo en Bretagne

Du 15 juillet 2012 18h00 au 22 juillet 2012 au Centre Ethic Etape Patrick Varangot de Saint-Malo

Transfert en autocar pour Hinsbeck le dimanche 22 juillet 2012

-La 2^{ème} partie se déroulera à Hinsbeck près de Mönchengladbach

Du 22 juillet 2012 au 29 juillet 2012 au Feriendorf de Hinsbeck en Rhénanie du Nord-Westphalie

(Retour sur Paris le 29 juillet après le petit-déjeuner, 7h30 – 9h00)

Ces cours s'adressent aux jeunes, licenciés dans une association sportive ou qui s'intéressent au sport, **âgés entre 14 et 16 ans** (1998-1996), qui ont au minimum deux ans d'apprentissage de la langue allemande et qui ont envie d'apprendre l'allemand au contact d'Allemands de leur âge en utilisant la méthode "Tandem". Les cours seront encadrés par deux enseignants francophones et deux enseignants germanophones.

Il s'agit d'un recrutement ouvert à toute la France.

Vous pouvez dès à présent consulter notre site internet pour prendre note des différentes activités proposées lors du séjour ainsi que du règlement.

<http://francoallemand.franceolympique.com/art.php?id=9260>

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Corine GAMBIER
Responsable Pédagogique



Deutsch-Französisches Jugendwerk
Office franco-allemand pour la Jeunesse



Présentation et règlement

Le module comprend :

- 5 heures de cours par jour avec des phases en tandem où Français et Allemands discutent ensemble et se corrigent ainsi que des phases nationales pour la partie grammaticale.
- des **activités sportives** (char à voile, catamaran, planche à voile, skibus), des **excursions** (visite au Mont Saint Michel, rallies) et des **activités du soir** variées (bowling, jeux, disco etc.)

Une contribution de 420 € sera demandée et destinée à couvrir les frais d'hébergement, de restauration, ainsi que les cours et les excursions.

Les frais de voyage sont remboursés sur la base du taux simple de la grille de remboursement de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse en tenant compte de la diversité géographique des participants.

L'assurance incluse par le CNOSF dans le prix du stage comprend uniquement la responsabilité civile (dommages causés à autrui). Les garanties au titre des accidents corporels n'étant pas incluses dans votre inscription, le CNOSF vous encourage vivement à examiner votre couverture personnelle notamment en cas de décès ou d'invalidité et à les compléter à titre personnel par la souscription d'un contrat auprès de votre propre assureur. Pour l'assurance rapatriement et les frais de recherche et de secours vous devez nous fournir les références de votre assurance pour être couverts.

Vous pouvez vous préinscrire à l'aide de la fiche d'inscription jointe à retourner au CNOSF - échanges franco-allemands pour **le 15 avril 2012**.

Le dossier doit être complété d'une lettre de motivation.

Un chèque de frais dossier d'un montant de 150 € doit être joint à la fiche d'inscription et libellé à l'ordre du CNOSF-OFAJ. **Le chèque ne sera encaissé qu'après acceptation du dossier par la commission au plus tard le 30 Avril 2012**. Dans le cas contraire, les chèques seront restitués par courrier dans la première semaine du mois d'avril 2011.

Pour la pratique sportive un certificat médical est exigé et une attestation de savoir nager 50 mètres délivrée par un MNS.

Les plans d'accès et le programme détaillé vous parviendront après la date de clôture des inscriptions. Les voyages pour vous rendre à Paris Gare du Nord et pour repartir de Hinsbeck ne sont pas assurés par nos soins et ne font pas partie du programme. Néanmoins, si nous le savons suffisamment tôt, nous pourrions prévoir la présence d'un accompagnateur pendant le trajet en train Hinsbeck-Paris pour accompagner les jeunes Français jusqu'à Paris Gare du Nord.

Les départs anticipés nuisant au fonctionnement des cours et du groupe, nous vous remercions de bien vouloir noter que la présence aux deux semaines de cours est obligatoire.

FICHE D'INSCRIPTION

A retourner avant le 15 avril 2012
Au CNOSF

CNOSF – Relations Internationales
Mission OFAJ
1 av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
Tél. : 01 40 78 28 20 ou 01 40 78 28 00
Fax : 01 40 78 28 91
Courriel : ofaj@cnosf.org

**COURS DE LANGUE D'ALLEMAND AVEC ACTIVITES SPORTIVES
DU 15 AU 29 JUILLET 2011 à Saint-Malo (Bretagne)
et à Hinsbeck (Rhénanie du Nord-Westphalie)**

NOM : _____ PRENOM : _____

(Adresse complète)

Rue : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Date de naissance : ___/___/_____

Je suis licencié(e) au club de ou association sportive du Lycée/Collège :

.....

J'étudie l'allemand depuis (nombre d'années) :

Je suis en classe de :

Si vous le souhaitez vous pouvez indiquer vos observations et suggestions au verso de la fiche ou sur une feuille jointe.

J'ai pris bonne note que l'arrivée à Saint-Malo et le départ de Hinsbeck sont sous ma responsabilité et qu'un départ anticipé des cours annulera l'inscription de mon enfant, la durée du programme étant prévue du 15 au 29 Juillet 2012.

J'ai pris connaissance des modalités d'inscription.

DATE ET SIGNATURE - SIGNATURE DES PARENTS OBLIGATOIRE POUR LES MINEURS